

Formation « Fonction Conformité »

Exceptio Avocats et Actélior ont décidé d'allier leurs compétences pour proposer une formation « fonction conformité », dont l'objectif est de présenter le périmètre et les enjeux de cette nouvelle fonction pour les organismes d'assurance, les grands risques de non-conformité ainsi qu'une approche méthodologique de leur évaluation.

Destinée aux collaborateurs et aux responsables des fonctions clé, aux dirigeants, aux juristes, aux responsables juridiques ainsi qu'aux administrateurs, cette formation ne nécessite aucun prérequis de connaissance ou d'expérience.

Les points forts :

- Une formation animée par des experts de l'activité
- Un panorama global de la fonction conformité
- Une formation en petits groupes favorisant l'interactivité

Dates

Jeudi 1^{er} et vendredi 2 décembre 2016
De 9h30 à 17h30
(accueil et café de bienvenue à partir de 9h)

Lieu

Actélior, 79 rue Ledru Rollin, 75012 PARIS
(M° Ledru Rollin)

Honoraires

1 950 € TTC les 2 jours
1 700 € TTC pour les clients abonnés
Réduction de 10% pour le deuxième inscrit de la même société



Pour plus d'information ou toute demande d'inscription, merci de contacter :

Nadia STAMM – Relations Extérieures

Tel.: 02.47.66.37.13

Mail: contact@exceptio-avocats.fr

Plan de la formation

Journée 1 :

La Fonction clé Conformité sous solvabilité II

- ✓ Présentation de la Fonction conformité
- ✓ Missions et responsabilités
- ✓ Le responsable de la Fonction
- ✓ Les outils de la Fonction conformité
- ✓ Le contrôle de la Conformité
- ✓ Les clés de réussite

Les grands risques de conformité liés à l'activité d'assurance

- ✓ La gouvernance
- ✓ La croissance externe et le développement
- ✓ La protection de la clientèle (publicité, devoir de conseil...)
- ✓ Le traitement des réclamations des assurés

Journée 2 :

Les grands risques de conformité liés à l'activité d'assurance (suite)

- ✓ Les données personnelles et les données médicales
- ✓ La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- ✓ Les contrats d'assurance vie non réglés
- ✓ La fiscalité des opérations
- ✓ Les relations avec les tiers : distribution et sous-traitance

Conformité et cartographie des risques

- ✓ Conformité et contrôle interne
- ✓ La démarche de cartographie des risques : identification, quantification et maîtrise
- ✓ Organisation et responsabilité : rôles du comité d'audit, du conseil d'administration et de la fonction conformité

Conclusion